

Le 3 avril 2020

Aux membres des exécutifs associatifs,

À toutes les étudiantes, tous les étudiants,

Depuis le 24 mars dernier¹, plusieurs parmi vous ont transmis des courriels, lettres ou pétitions interpellant les directions de programme, de département ou de facultés, les instances ou la direction de l'Université, quant à divers enjeux liés à la poursuite du trimestre.

Par la présente, nous voulons répondre aux principales interrogations ou demandes soulevées dans ce cadre. Par ailleurs, il nous apparaît tout aussi essentiel de rectifier certaines interprétations, compréhensions ou assertions qui s'avèrent partiales ou erronées.

Nous souhaitons aborder l'ensemble des préoccupations exprimées.

Suspension du trimestre

Certaines associations ont demandé que l'UQAM procède à la suspension immédiate du trimestre, (i.e. annulation de la prestation des cours restants) et que les étudiantes, étudiants puissent alors faire le choix entre une note littérale ou une mention succès-échec sur la base des travaux réalisés avant le 14 mars. Plusieurs ont cru qu'il s'agissait là des modalités adoptées par d'autres établissements du Réseau de l'Université du Québec. Or, il convient dès à présent de préciser que **les directives gouvernementales prévoient la poursuite du trimestre pour tous les établissements d'enseignement supérieur**. La fin du trimestre n'a donc été déclarée par aucune université, et l'UQAM n'entend pas faire exception.

Mention succès ou échec

Toutefois, pour ce qui est de la mention succès-échec, vous avez été nombreux à demander une prolongation de la date limite pour choisir entre ce mode d'évaluation et la note littérale. **Nous n'évacuons pas la possibilité d'accorder une extension au-delà du 26 avril** voire jusqu'au 15 juin, mais il faut savoir qu'un tel assouplissement exige une modification temporaire des règlements et donc, doit faire l'objet d'une décision des instances de l'Université, à savoir la Commission des études et le Conseil d'administration. Or, une Commission des études extraordinaire a été convoquée aujourd'hui même et cette proposition sera à l'ordre du jour.

¹ Date à laquelle les médias ont rapporté le cas d'une université qui aurait « adopté » des modalités terminant le trimestre alors qu'il n'en était rien.

Dépôt des thèses et des mémoires

Tel que demandé par nombre d'étudiantes, d'étudiants, la date limite de dépôt des mémoires et des thèses, sans obligation de s'inscrire au trimestre d'été, qui était initialement prévu le 1^{er} mai 2020, est repoussée au 15 juin prochain. De plus, l'UQAM est en mesure de traiter électroniquement toutes les étapes liées au cheminement des études et au dépôt des travaux de recherche. Les étudiantes, les étudiants de 2^e et 3^e cycles qui le souhaitent peuvent soutenir leurs thèses ou travaux de recherche en ligne grâce notamment à l'acquisition de licences étendues pour le service Zoom et aux précisions apportées par le Vice-rectorat à la vie académique concernant l'encadrement nécessaire pour réaliser cette activité. Le versement des bourses d'études, qu'elles proviennent de l'UQAM ou des grands organismes subventionnaires québécois et canadiens, sera assuré. Enfin, les étudiantes, étudiants qui suivent une formation préparatoire (cours d'appoint, propédeutique) peuvent opter pour la mention Succès/Échec pour valider leurs cours du trimestre d'hiver.

Remboursement des frais de scolarité

Dans la mesure où le trimestre était déjà complété aux deux tiers au moment de la suspension des activités le 14 mars dernier et étant donné que diverses solutions et mesures d'assouplissement au cadre et au calendrier académiques ont été apportées pour permettre aux étudiantes, étudiants de poursuivre leurs apprentissages, **les établissements du Réseau de l'Université du Québec ont convenu de ne pas accorder de remboursement complet** aux personnes ayant choisi d'abandonner un ou plusieurs cours. Toutefois, **aucune pénalité ne sera exigée par l'UQAM pour les retards de paiement et dans un tel cas, l'inscription au trimestre d'été ou d'automne ne sera pas affectée.** Enfin, il y a lieu de noter que l'Aide financière aux études (AFE) ne traitera pas de changement dans le statut d'études à temps plein des bénéficiaires pour la session d'hiver 2020. Ainsi, un étudiant qui aurait abandonné un ou certains cours sera néanmoins considéré comme inscrit à temps plein.

Soutien psychologique

Le service de soutien psychologique est maintenu et tous les professionnels sont en mode télétravail depuis le 23 mars 2020. Les psychologues embauchés au début du trimestre d'hiver pour répondre à l'augmentation des demandes sont toujours en poste, et ce, jusqu'au 1^{er} mai inclusivement. À noter que l'ajout de ressources en soutien psychologique fait partie de la démarche de révision du panier des services des SVE. Les associations étudiantes facultaires ont été mandatées par le Comité de la vie étudiante (CVE) afin qu'une consultation soit effectuée à ce sujet auprès de leurs membres. Le CVE est toujours en attente des résultats de cette consultation. Dans l'intervalle, toutes les personnes ayant formulé une demande aux SVE pour obtenir du soutien ont été contactées et des suivis sont effectués en ligne ou par courriel, et ce, pour tous les services (voir [l'infolettre des SVE](#) pour plus de précisions).

Soutien aux étudiants en situation de handicap

Les services offerts par le SASESH sont maintenus et les étudiantes, étudiants peuvent contacter leur conseillère, conseiller en cas de besoin. En outre, depuis le début de la semaine, les professionnels du SASESH contactent les étudiantes et étudiants afin de faire des suivis avec eux et de valider leurs besoins dans le contexte de la COVID-19. Les membres du personnel enseignant qui

ont dans leur groupe-cours des étudiants en situation de handicap ont aussi été contactés pour leur signifier la disponibilité des professionnels des SVE pour discuter de mesures d'accompagnement aptes à répondre aux besoins dans un contexte d'enseignement à distance, proposition qui a d'ailleurs reçu un très bel accueil de la part du personnel enseignant.

Mesures pour les étudiantes, étudiants étrangers

Le Registrariat continue à fournir le service afin de répondre aux différentes interrogations des étudiants étrangers (courriel dédié : etudiants_etrangers@uqam.ca). Ces courriels sont traités dans un délai maximal de 48h. Le personnel s'attèle à fournir aux étudiantes, étudiants étrangers les documents officiels requis pour leur demande ou le renouvellement de leur permis d'étude et/ou certification d'acceptation du Québec (CAQ). **Les documents officiels sont produits et livrés dans un délai de 5 à 7 jours par la voie postale et 48h maximum lorsque l'étudiant indique son désir de vouloir obtenir les documents en format numérique (PDF).** De plus, l'annulation du trimestre pour défaut documentaire pourra s'effectuer 14 jours après la fin du trimestre (plutôt que le 6 avril) afin d'accorder un délai supplémentaire de 6 semaines aux personnes vivant une telle situation. Enfin, des aménagements ont été effectués afin de **permettre aux étudiantes, étudiants étrangers de continuer à loger dans les résidences de l'UQAM.**

Accès aux garderies

En ce qui a trait à l'accès aux garderies, il faut savoir qu'après que le gouvernement ait demandé aux universités de restreindre l'accès à leur campus, les 4 centres de la petite enfance (CPE) de l'UQAM (soit quelque 180 places) ont été réquisitionnés pour répondre aux besoins du personnel œuvrant dans les établissements de santé environnants et/ou dans des emplois jugés essentiels. **La Direction a fait des représentations auprès des autorités gouvernementales afin que les étudiants-parents puissent y avoir accès,** de manière à leur offrir de meilleures conditions de réussite pour la poursuite du trimestre, mais dans le contexte où les Québécois doivent se préparer à un isolement prolongé et où les mesures sociosanitaires de distanciation sociale se poursuivent, il est peu probable que l'accès aux services de garde d'urgence soit élargi aux membres de la communauté universitaire.

Fonds d'urgence

L'UQAM, en collaboration avec les syndicats, les associations professionnelles et la Fondation, a mis en place un fonds d'aide d'urgence, à hauteur de 300 000 \$, dédié aux étudiantes et étudiants vivant une situation financière précaire. Ce fonds n'entend pas se substituer aux mesures de soutien déjà annoncées par les gouvernements ou les entreprises, mais visera à aider financièrement, de manière ponctuelle, les personnes les plus vulnérables, avec une attention particulière pour les étudiantes, étudiants étrangers et celles ou ceux ayant des enfants à charge. **Les critères d'admissibilité et les modalités d'attribution du fonds d'aide d'urgence sont disponibles dès aujourd'hui sur le [site des Services à la vie étudiante](#).**

Accès gratuit à un logiciel de correction grammaticale

Le Vice-rectorat aux systèmes d'information, notamment les Services informatiques, travaille actuellement à finaliser une entente afin de pouvoir donner aux étudiantes et étudiants un accès

gratuit, pendant une durée de trois mois, à un logiciel de correction grammaticale. Des informations plus précises à ce sujet parviendront à la communauté étudiante dans les prochains jours.

Non-respect des modalités de continuation

Certaines associations rapportent ou craignent voir des enseignants s'écarter des modalités prévues pour la continuation du trimestre. Par exemple : l'attribution immédiate de la note Succès ou Échec sur la base des travaux effectués avant le 14 mars, sans atteinte du seuil de réussite normal du cours ou sans possibilité de reprise lorsque l'échec est attribué; modification de l'entente d'évaluation pour que les travaux réalisés avant le 14 mars représentent 100 % de la note finale; demande de réaliser des travaux en équipe ou qui demandent un accès à de l'équipement sophistiqué ou des ressources spécialisées; etc. Si de telles situations surviennent – et cela risque d'être une minorité de cas puisque les enseignants ont à cœur la transmission du savoir et la réussite étudiante –, les directions des départements ou de programmes pourront être interpellées et soyez assurés qu'elles verront à effectuer les suivis requis.

Avant de terminer, nous aimerions répondre à certaines remarques ou critiques qui nous apparaissent non fondées. Ainsi, certaines associations ont reproché à l'UQAM d'avoir fait preuve d'une « approche déresponsabilisatrice » en laissant le soin aux enseignants d'opter pour l'enseignement en ligne ou d'autres approches alternatives « au cas par cas ». À cet égard, nous tenons à réitérer le fait que **les décisions relatives aux modalités entourant la poursuite du trimestre ont été prises par les instances** de l'Université. Nous rappelons que ces instances démocratiques sont constituées, notamment, de représentants du personnel enseignant et de représentants étudiants, qui sont loin «d'être aveugles aux déséquilibres et aux situations difficiles et particulières auxquelles est confrontée la population étudiante». Au contraire, leurs interventions ont montré une grande sensibilité à l'endroit des situations vécues, d'où l'adoption de mesures souples, flexibles et diversifiées, aptes à répondre aux besoins variés et aux capacités variables des étudiants et du personnel enseignant.

Nous croyons, assurément, que l'ensemble des initiatives mises en place, tout comme les multiples avenues offertes, témoignent de la volonté réelle et partagée de rassurer et de soutenir les étudiantes, étudiants, de les accompagner et de favoriser leur réussite académique.

Bien cordialement,

Magda Fusaro
Rectrice

Jean-Christian Pleau
Vice-recteur à la Vie académique

Annie Gérin
Doyenne
Faculté des arts

Gaby Hsab
Doyen
Faculté de communication

Hugo Cyr
Doyen
Faculté de science politique et de droit

Normand Séguin
Doyen
Faculté des sciences

Jean Bélanger
Doyen
Faculté des sciences de l'éducation

Komlan T. Sedzro
Doyen
École des sciences de la gestion

Josée S. Lafond
Doyenne
Faculté des sciences humaines